



CONSEIL GÉNÉRAL

Législature 2016-2020

9^{ème} séance

<u>TABLE DES MATIÈRES</u>		RAPPORT	
1	INTRODUCTION	1	
2.	NATURE DES RESPONSABILITÉS	2	
3.	DÉVELOPPEMENT	2-3	
4.	CONCLUSION	3	
		DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GÉNÉRAL	
		CONCERNANT LA MOTION ZAGO « ÉTUDE DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE DE SAINT- BLAISE »	

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

1. Introduction

En date du 3 avril 2007, M. Lorenzo Zago a déposé une motion sur l'étude de la situation de l'économie locale de Saint-Blaise. Constatant le déclin des revenus fiscaux de la commune, particulièrement en comparaison avec les communes voisines, considérant qu'il est nécessaire d'avoir une croissance économique afin de maintenir et développer nos infrastructures et tous les services publics sur le territoire de notre commune, considérant que la promotion des opportunités et de l'équité des chances de développement professionnel et personnel est partie essentielle des tâches propres des pouvoirs publics, le Conseiller général demande au Conseil communal par cette motion, d'étudier la situation économique locale de Saint-Blaise dans ses divers volets, commerces, entreprises de distribution, production, de services privés ainsi que de services communautaires. Cette étude inclura un inventaire par secteur des problèmes actuels ainsi qu'un aperçu des perspectives futures prévisibles.

2. Nature des responsabilités

C'est une tâche dédiée au canton s'agissant de l'implantation d'industries, d'aides diverses, partenariats, etc.

Dans le but de favoriser le développement d'un tissu économique prospère et durable, le Service de l'économie participe à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de la stratégie économique, touristique et régionale du canton de Neuchâtel et conduit diverses actions favorisant le rayonnement de la place neuchâteloise et la valorisation de ses intérêts économiques.

Le Service de l'économie est chargé de l'application de la législation en la matière, tel que confirmé dans le règlement d'organisation du Département de l'économie et de l'action sociale (DEAS) en 2013.

A ce titre, il a notamment pour missions :

- d'appuyer les entreprises innovatrices;
- de promouvoir l'image de la place économique neuchâteloise;
- de prospecter et implanter des entreprises, faciliter les procédures en lien avec les entreprises;
- d'assurer des collaborations et partenariats dans le domaine de la promotion économique au plan international, national, intercantonal ou cantonal, aussi bien avec les acteurs publics ou parapublics que privés;
- d'accorder des aides ciblées.

Comme vous pourrez le constater, cette mission bien particulière n'émane pas du ressort communal.

Partant, le Conseil communal souhaite inviter les entreprises de la commune afin d'écouter leurs doléances, mais surtout de créer des contacts.

3. Développement

Le Conseil communal n'a pas jugé utile de faire procéder à une étude du tissu commercial et industriel de Saint-Blaise. Notre autorité n'a pas voulu vilipender l'argent du contribuable au vu des faibles montants représentés par les rentrées fiscales des personnes morales. Le tableau figurant en annexe reflète parfaitement la situation actuelle.

Au 15 décembre 2017, 249 sociétés étaient inscrites au registre du commerce.

On y trouve :

69 sociétés anonymes
85 raisons individuelles
71 sociétés à responsabilité limitée
ainsi que d'autres fondations ou associations diverses.

A l'heure actuelle, il ne subsiste pas de locaux vides au village. Nous devons relever que les activités commerciales dans notre village se sont considérablement modifiées depuis des années. Les magasins d'alimentation ont disparu au profit d'autres activités qui sont bien représentées au centre du village. Bien que conscients de cette problématique, nous ne pouvons qu'être spectateurs de ce changement des habitudes de consommation de nos habitants.

